

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1610

concernant une recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures afin de pourvoir au poste de représentant de la société civile du secteur « Éducation supérieure, recherche et science »;

ATTENDU que madame Claudette Gatien, qui siégeait comme représentante de ce secteur au sein du conseil d'administration de la CRÉO, a vu son mandat prendre fin;

ATTENDU la mission et les mandats de la CRÉO et l'importance, pour l'Université, de contribuer à son fonctionnement et de participer à ses instances décisionnelles;

ATTENDU la *Politique de nomination des membres de la société civile – Conseil d'administration de la CRÉO*;

ATTENDU que l'Université est reconnue en tant qu'organisation éligible à recommander des candidatures pour le poste de représentant du secteur précité au conseil d'administration de la CRÉO;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER les candidatures suivantes pour le poste de représentant de la société civile au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, secteur « Éducation supérieure, recherche et science » :

- madame Lisette Blouin-Monfils, présidente du conseil d'administration, en tant que personne siégeant au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais;
- monsieur André Manseau, doyen de la recherche, en tant que personne représentant l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1611

concernant le contrat de recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le contrat de recherche proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);

ATTENDU que ledit contrat aurait dû recevoir l'autorisation du comité exécutif, mais qu'un ensemble de circonstances a fait en sorte que le comité exécutif n'a pas été sollicité à cette fin;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser cette situation en autorisant ledit contrat rétroactivement à la date de début;

ATTENDU que les cocontractants n'ont subi aucun préjudice de cette situation;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du président;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER rétroactivement la signature du contrat de recherche avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en date du 29 juin 2012;

DE MANDATER le recteur à signer ce contrat au nom de l'UQO ainsi que tout avenant respectant le cadre de cette entente et qui pourrait survenir en temps et lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1612

concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2013-2014

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) depuis sa création en 1998;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète;

ATTENDU la recommandation favorable du sous-comité sur les assurances au comité des affaires administratives et financières visant l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2013-2014;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du PARUQ pour le terme 2013-2014 au montant de 156 595 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1613

concernant un protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'ENAP offre des activités de formation de cycles supérieurs à Gatineau dans les locaux de l'UQO;

ATTENDU que l'UQO souhaite permettre aux étudiants et aux membres du personnel de l'ENAP à Gatineau de continuer à utiliser les services de la bibliothèque;

ATTENDU le projet de protocole d'entente modifié;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général pour signer ce protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1614

concernant le Protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU la résolution 369-CA-5611 approuvant la reconduction du bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

ATTENDU la nécessité de réviser le Protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1615

concernant le renouvellement de l'entente de collaboration entre Les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les relations déjà établies de longue date entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Centres jeunesse de l'Outaouais;

ATTENDU le désir de l'UQO et des CJO d'intensifier leur partenariat et de poursuivre de façon officielle les collaborations déjà existantes en matière de formation, de recherche et développement;

ATTENDU le projet d'entente de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente de collaboration entre Les Centres jeunesse de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1616

concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU QUE Service correctionnel du Canada et l'UQO désirent développer un accord qui reconnaît l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs de former des professionnels pouvant intervenir en français dans un milieu correctionnel;

ATTENDU QUE Service correctionnel du Canada reconnaît que l'UQO forme des professionnels en psychoéducation aptes à offrir une vaste gamme de services en psychoéducation dans différents milieux de pratique Canada;

ATTENDU QUE Service correctionnel du Canada reconnaît également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation pratique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de situation dans le système correctionnel canadien;

ATTENDU QUE Service correctionnel du Canada reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants de niveau de deuxième cycle dans le cadre de ses activités et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences du milieu correctionnel;

ATTENDU le projet d'entente pour la formation en psychoéducation entre le Service correctionnel du Canada et l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1617

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les relations déjà établies entre des professeurs de l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa et de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les projets de collaboration entre les deux établissements;

ATTENDU la possibilité de développer des axes de collaboration tant en enseignement qu'en recherche entre les deux établissements;

ATTENDU la possibilité d'accueil d'étudiants de l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet d'accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1618

concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa et l'UQO désirent développer des ententes qui reconnaissent l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties;

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa reconnaissent que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada;

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa reconnaissent la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de leurs activités cliniques et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa reconnaissent également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

ATTENDU QUE les Services de santé Royal Ottawa reconnaissent en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel et les installations de lieux de santé;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît que les Services de santé Royal Ottawa est un lieu propice à la formation pratique des étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293;

ATTENDU le projet d'entente d'affiliation éducative pour la formation en psychologie entre l'UQO et les Services de santé Royal Ottawa;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais;

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1618

concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente d'affiliation éducative;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente d'affiliation éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1619

concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre le *Centre for addiction and mental health* (Toronto) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* et l'UQO désirent développer des ententes qui reconnaissent l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties;

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* reconnaît que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada;

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de leurs activités cliniques et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* reconnaît également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

ATTENDU QUE le *Centre for addiction and mental health* reconnaît en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel et les installations de lieux de santé;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît que le *Centre for addiction and mental health* est un lieu propice à la formation pratique des étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293;

ATTENDU le projet d'entente d'affiliation éducative entre le *Centre for addiction and mental health* (Toronto) et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente d'affiliation éducative entre le *Centre for addiction and mental health* et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente d'affiliation éducative;

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1619

concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre le *Centre for addiction and mental health* (Toronto) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente d'affiliation éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 367-CX-1620

concernant l'engagement d'une ou d'un commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-septième réunion tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Anik Timperio à titre de commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau, et ce, à compter du 19 août 2013;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Anik Timperio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général